



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 février 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau, président.

CE-2009-239*

RÈGLEMENT NUMÉRO 621-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET DOMICILIAIRE MANOIR LAVIGNE, PHASE 1D2-2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 621-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II du projet domiciliaire Manoir Lavigne, phase 1D2-2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-240*

RÈGLEMENT NUMÉRO 518-1-2009 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 518-1-2009 relatif à un programme d'aide financière visant la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-241

SOUMISSION 2009 SP 005 - CLÔTURE SPEC II INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES AU PARC ERNEST-GABOURY - 73 322,36 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Clôture Spec II inc., 65, rue De Montgolfier, Boucherville, Québec, J4B 8C4 pour la fourniture et l'installation de clôtures au parc Ernest-Gaboury, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 73 322,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 janvier 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-017-70690	70 074,41 \$	Aménagements de parcs - Parc Ernest-Gaboury
04-13493	3 247,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-242

AUTORISER LE COÛT DES TRAVAUX DE 130 000 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RAPIÉÇAGE 2007

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1312 adoptée le 12 septembre 2007, a adjugé un contrat à la compagnie Construction Lafarge Québec ltée pour procéder aux travaux de rapiéçage 2007, contrat 07-71, au montant de 991 347,91 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie a déjà préparé une délégation de pouvoir de 80 000 \$ pour des travaux à la suite de variations des quantités pour assurer la pérennité des interventions;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux représente un ajustement final de 130 000 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les coûts engagés par la délégation de pouvoir 61851 d'un montant de 80 000 \$ et autorise le paiement du nouvel ajustement du coût des travaux de 50 000 \$ à la compagnie Construction Lafarge ltée dans le cadre des travaux de rapiéçage 2007, contrat 07-71 sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-001-70691	44 241,42 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
04-13493	2 050,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-243

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME TECSULT POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, SECTEURS DE LAVIOLETTE ET HILLCREST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels au montant de 107 113 \$, en vertu de la résolution numéro CE-2007-495 adoptée le 11 avril 2007, a été octroyé en 2007 à la firme Tecslult pour effectuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation de la conduite d'eau potable dans les secteurs de Laviolette et Hillcrest;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission établissaient la période allouée à l'entrepreneur pour la réalisation complète des travaux à 60 jours de calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu par la Ville pour la réalisation des travaux, soit la firme Sanexen Services Environnementaux inc., n'a pas respecté les délais de réalisation prescrits aux documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission prévoyaient que les dépenses occasionnées à la Ville découlant du non-respect de l'échéancier prescrit seraient imputables à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tecslult a déposé à la Ville une facture pour les frais d'honoraires professionnels additionnels de l'ordre de 50 906,63 \$, incluant les taxes, en ce qui a trait à la surveillance additionnelle effectuée en raison du délai d'exécution des travaux par l'entrepreneur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement à la firme Tecslult d'un montant de 50 906,63 \$, incluant les taxes, pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Sanexen Services Environnementaux inc., de l'échéancier de réalisation prévu aux documents de soumission.

Le trésorier est autorisé à s'approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61546	50 906,63 \$	Retenue sur contrat – Aqueduc Laviolette - Mondoux
04-13493	2 255,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13495	2 255,00 \$	TPS - Ristourne non exigible

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-244*

RÈGLEMENT NUMÉRO 628-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 615 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DU PROJET DOMICILIAIRE DOMAINE LAROSE, PHASES 8, 9 ET 10 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 628-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 1 615 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II du projet domiciliaire Domaine Larose, phases 8, 9 et 10.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-245

SOUSSION 2008 SI 304 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - AMÉNAGEMENT URBAIN - DIVERS SITES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans définitifs et de devis préliminaires de projets d'aménagement urbain sur l'ensemble du territoire de la ville, sur la base des prix unitaires (taux horaire) apparaissant à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 69 135,94 \$, incluant les taxes, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 adoptée le 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80003-001-70692	66 073,44 \$	Honoraires professionnels - Parcs divers
04-13493	3 062,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-246*

SOUSSION 2008 SP 171 - PLANO CONSTRUCTION - CONSTRUCTION DU CHALET DU PARC ROBITAILLE- 145 482,33 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Plano Construction, 99, rue Crémazie, Gatineau, Québec J8Y 3P1 pour la construction du chalet du parc Robitaille au montant total de 145 482,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 27 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70049-001	100 000,00 \$	Chalet de service - Parc Robitaille - Construction
Futur FDI	39 037,93 \$	Chalet de service - Parc Robitaille - Construction
04-13493	6 444,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à augmenter de 60 000 \$ l'enveloppe budgétaire prévue pour la construction d'un chalet de service dans le parc Robitaille, tel qu'approuvé par le Comité des immobilisations lors de sa séance du 3 février 2009. À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même les fonds de parcs, une somme de 50 000 \$ et à même les dépenses en immobilisations payées comptant, une somme de 10 000 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99300-999	10 000 \$		Immobilisations payées comptant - Autres
03-10110		10 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-247*

RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 730 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS DIVERS ÉDIFICES DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 620-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 730 000 \$ pour réaliser des travaux de rénovation dans divers édifices de la ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-248*

RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 882 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 619-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 882 000 \$ pour réaliser des travaux de rénovation au niveau des infrastructures culturelles de la ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-249*

RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX CORRECTIFS AU NIVEAU DE L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS AUX ARÉNAS CHOLETTE ET FRANK-ROBINSON - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - FRANK THÉRIEN ET PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 618-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 365 000 \$ pour effectuer des travaux correctifs au niveau de l'enveloppe des bâtiments aux arénas Cholette et Frank-Robinson.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-250*

RÈGLEMENT NUMÉRO 631-2009 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 841 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 631-2009 autorisant une dépense et un emprunt de 2 841 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et autres services.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-251*

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX

CONSIDÉRANT QUE les parties sont respectivement propriétaires de certains immeubles et équipements;

CONSIDÉRANT QUE les parties reconnaissent que tels biens doivent être mis au service de la collectivité concernée, et ce, dans le cadre de leur rôle respectif auprès de cette collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau désirent actualiser cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir des modalités d'utilisation de certaines installations, telles que les établissements d'enseignement, les arénas, les terrains et autres locaux sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire amorcer un partenariat renouvelé avec ses partenaires scolaires à la lumière d'une nouvelle réalité scolaire - municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des locaux.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71400-511 – Gestion du protocole – Utilisation des plateaux – Location d'espaces, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-252

SOUSSION 2008 SP 295 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN CADRE DE SOUTIEN EN ACTION COMMUNAUTAIRE - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à monsieur Gilles Strasbourg, 5, rue de la Cime, unité 3, Gatineau, Québec, J8Z 3N8 pour la fourniture de services professionnels dans le but d'élaborer un cadre de soutien en action communautaire pour un montant total de 59 823,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 janvier 2009, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2008-1961 adoptée le 10 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-419-70688	57 173,75 \$	Politique de développement social - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59120-999	57 173,75 \$		Politique de développement social - Autres
02-59120-419		57 173,75 \$	Politique de développement social - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-253

SOUSSION 2008 SP 292 - DIVERS FOURNISSEURS - SERVICES DE REMORQUAGE ET DE GESTION DES FOURRIÈRES MUNICIPALES - SERVICE DE POLICE - CONTRAT DE 5 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le service de remorquage et de gestion des fourrières municipales, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 20 novembre 2008, à savoir :

SECTION 1 – SECTEUR D'AYLMER

149430 Canada inc. – Aylmer Collision, 59, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9H 1X5, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

SECTION 2 – SECTEUR DE HULL

153362 Canada inc. – Remorquage Henrie, 25, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M9, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

SECTION 3 – SECTEUR DE GATINEAU

3462820 Canada inc. – Remorquage Tintin, 312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B3, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

SECTION 4 – SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM

6962548 Canada inc. – Remorquage M.B.B., 790, montée Dalton, Gatineau, Québec, J8R 3C4, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces secteurs, conditionnellement à l'obtention par celle-ci de tous bâtiments, équipements, espaces et permis nécessaires.

Les contrats seront en vigueur pour une période de cinq ans à compter de la date de la présente résolution.

Les prix soumis seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Adoptée

CE-2009-254

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - 27 607,22 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - 392 893,03 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 6 153,26 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 53 - 1 800 \$ ET NUMÉRO 4 - 242 129,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 5 et les listes des embauches numéros 53 et 4 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	27 607,22 \$	2 au 6 février 2009
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	392 893,03 \$	2 au 6 février 2009
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	6 153,26 \$	2 au 6 février 2009
Liste des embauches numéro 53	Embauche de personnel temporaire	1 800,00 \$	26 au 30 janvier 2009
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel temporaire	242 129,89 \$	26 au 30 janvier 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-255

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-04 POUR LA PÉRIODE DU 29 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2009**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-04 d'un montant de 644 063,76 \$ pour la période du 29 janvier au 4 février 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-256

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2009 - 68 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) est échue depuis le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*, le fournisseur étant le seul à pouvoir offrir le service sur le progiciel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 pour un montant de 68 000 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-70689	64 987,82 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	3 012,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-257

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PROGICIEL DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA FIRME EMERGENSYS - ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE le progiciel de gestion incendie est développé et appuyé par la firme EmergenSys;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du progiciel de gestion incendie est échu depuis le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adjudication d'un contrat ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui vise à assurer la protection des droits exclusifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le contrat d'entretien de la firme EmergenSys pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 pour un montant de 57 933,60 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'entretien.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-555-70693	55 367,33 \$	Administration - Incendie - Entretien de logiciels
04-13493	2 566,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-258*

SOUSSION 2008 SP 301 - IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS - 130 005,31 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Ricoh Canada inc., 2405S, boulevard Saint-Laurent, Ottawa, Ontario, K1G 5B4 pour la fourniture, la livraison, l'installation, la configuration et la formation sur place de 19 imprimantes multifonction, au montant total de 130 005,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Le présent contrat inclut l'entretien de même que la fourniture de poudre et sera en vigueur pour une durée de 36 mois.

Les fonds à cette fin au montant total de 130 005,31 \$, incluant les taxes, seront pris à même le fond de roulement et seront répartis comme suit :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	124 246,49 \$	Achat d'imprimantes multifonctions
04-13493	5 758,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, la somme de 124 246,49 \$, remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

De plus, le trésorier est autorisé à payer à la firme Ricoh Canada inc., le coût d'entretien par copie qui est fixe pour une période de 36 mois, le tout selon le modèle d'imprimantes multifonctions apparaissant au tableau suivant :

Modèles retenus	Coût d'entretien par copie pour 36 mois (excluant les taxes)
Imprimante à bas débit Aficio MP 3350B	0,0090 \$
Imprimante à moyen débit Aficio MP 4000B	0,0075 \$
Imprimante à haut débit Aficio MP 5000B	0,0070 \$

Les frais d'entretien seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2010, 2011 et 2012, les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-259

SUBVENTION DE 1 450 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - MARCHÉ POUR L'AUTISME 2009 - 25 AVRIL 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., à l'attention de madame Jocelyne Sylvestre, directrice, 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation de la marche pour l'autisme qui aura lieu le 25 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne Subventions
02-11406-972	75 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint- Raymond-Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11412-972	1 000 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-260

SUBVENTION DE 875 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME - 5 MARS 2009 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 875 \$ à l'ordre du Centre d'Entraide La Destinée, à l'attention de madame Linda Proulx, 177, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R2, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité dans le cadre de la Journée internationale de la femme qui aura lieu le 5 mars 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette- De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint- Raymond-Vanier - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-261

SUBVENTION DE 725 \$ - CLUB FERROVIAIRE EN VOITURE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre du Club Ferroviaire En Voiture, à l'attention de monsieur J.C. Richard, 40, rue de la Cité-Jardin, Gatineau, Québec, J8T 0A9, à titre de subvention pour l'amélioration de leur réseau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-262

SUBVENTION DE 705 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - BRUNCH FAMILIAL ANNUEL - 22 FÉVRIER 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 705 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Chantal Naud, présidente, 231, boulevard Maloney Ouest, C. P. 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8 pour l'organisation de leur brunch familial annuel qui aura lieu le 22 février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour - Subventions
02-11410-972	200 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-263

SUBVENTION DE 650 \$ - PATINAGE GATINEAU - SYMBIOSE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de Patinage Gatineau, Symbiose de Gatineau, à l'attention de monsieur Benoît Labonté, 150, rue Laurette-Routhier, Gatineau, Québec, J8M 1J8, à titre de subvention pour une participation à différents événements au courant de l'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972-	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11416-972-	250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-264

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-176 en date du 10 février 2009, a nommé monsieur le conseiller Denis Tassé comme membre au sein du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser ses dépenses de déplacement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rembourse les frais de déplacement de monsieur le conseiller Denis Tassé, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-265

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL AU « WASTE TO ENERGY EDUCATIONAL TOUR IN SWEDEN » - 23 AU 30 MAI 2009 - 6 500 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à participer au « Waste to Energy Educational Tour in Sweden » qui aura lieu du 23 au 30 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 6 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31082	6 500 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-266

SUBVENTION DE 150 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'Or de la paroisse Saint-Pierre-Chanel, à l'attention de madame Lucille Clairoux, trésorière, 26, rue Deauville, appartement 3, Gatineau, Québec, J8Z 3C1, à titre de subvention pour les activités 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	150 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-267

**SUBVENTION DE 300 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 33 -
TOURNOI DE PÊCHE SUR GLACE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET
DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, filiale 33, à l'attention de madame Mary-Ann P. Latimer, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention pour le tournoi de pêche sur glace qui aura lieu les 21 et 22 février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	150 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2009.

Adoptée

CE-2009-268

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET CAPITAL TRAITEUR
GATINEAU INC. - 200, PROMENADE DU PORTAGE - DISTRICT ÉLECTORAL
DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu entente, le 10 février 2009, entre la Ville de Gatineau et Capital Traiteur Gatineau inc. concernant les permis d'alcool du palais des congrès;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, Capital Traiteur Gatineau inc. a signé une déclaration en vue de l'obtention d'un restaurant pour vendre et un bar et engagement volontaire, déclaration qui devra être entérinée par la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE la signature de cette déclaration et son dépôt devant la Régie des alcools, des courses et des jeux sont conditionnels à l'engagement de la Ville à collaborer avec ces derniers pour l'obtention et la modification de leurs permis d'alcool pour le palais des congrès;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Robert F. Weemaes, a transmis une lettre à Capital Traiteur Gatineau inc., datée du 11 février 2009, confirmant l'engagement de la Ville de Gatineau à collaborer avec eux pour l'obtention de leurs permis d'alcool :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité a pris connaissance de la lettre du directeur général, monsieur Robert F. Weemaes, datée du 11 février 2009, accepte les conditions de l'entente entre la Ville de Gatineau et Capital Traiteur Gatineau inc. et s'engage à collaborer avec Capital Traiteur Gatineau inc. pour l'obtention et la modification de ses permis d'alcool.

Adoptée

CE-2009-269

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN VIAU AU POSTE
D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ, RÉTROCAVEUSE - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) spécialisé(e), Rétrocaveuse au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-196 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Martin Viau au poste d'opérateur spécialisé, Rétrocaveuse au Service des travaux publics.

La date d'entrée en fonction de monsieur Martin Viau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Martin Viau a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Martin Viau sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-270

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL BARD AU POSTE D'INSPECTEUR À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Michel Bard au poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Michel Bard sera celui de la classe 8, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Michel Bard occupe le poste d'inspecteur à la gestion des matières résiduelles depuis le 5 mai 2008, la permanence à ce poste lui est accordée rétroactivement au 5 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-112 – Plan de gestion des matières résiduelles – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-271

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME NANCY BLANEY AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) aux communications au Service de police (poste numéro POL-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Nancy Blaney au poste de préposée aux communications au Service de police.

Étant donné que madame Nancy Blaney occupe ces fonctions depuis 2007, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Nancy Blaney est établi à la classe 6, échelon 3, de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-272

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LEBLANC AU POSTE D'AVOCAT EN MATIÈRE CIVILE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'avocat en matière civile au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Leblanc est un employé contractuel au poste d'avocat en matière civile au Service des affaires juridiques des Services juridiques depuis 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Leblanc au poste d'avocat en matière civile, sous la gouverne du directeur du Service des affaires juridiques des Services juridiques.

Étant donné que monsieur Martin Leblanc occupe un poste contractuel d'avocat en matière civile depuis le 2 juin 2008, sa période d'essai se terminera le 2 juin 2009.

Le salaire de monsieur Martin Leblanc est celui de la classe 4, 4^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Leblanc est assujéti à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres, à l'exception de l'article K. Monsieur Martin Leblanc bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles.

Le contrat intervenu entre la Ville de Gatineau et monsieur Martin Leblanc est résolu à compter des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Services juridiques - Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-273
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-822

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE CHAPADEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police (poste numéro POL-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Christine Chapadeau au poste de commis administrative à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police.

Madame Christine Chapadeau est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Christine Chapadeau sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-274

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO LEPAGE AU POSTE DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE ET PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SASKIA LAFONTAINE AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de lieutenant-déetective et de sergent-déetective aux enquêtes criminelles du Service de police (postes numéros POL-POL-288 et POL-POL-317 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Mario Lepage au poste de lieutenant-déetective au Service de police et la promotion à l'essai et la permanence de madame Saskia Lafontaine au poste de sergent-déetective au Service de police.

Le salaire de monsieur Mario Lepage sera celui de lieutenant-déetective tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Saskia Lafontaine sera celui de sergent-déetective tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Lepage est assujetti à une période d'essai de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Madame Saskia Lafontaine est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent-déetective a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Mario Lepage et de madame Saskia Lafontaine est le 1^{er} décembre 2008 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Enquêtes criminelles - Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 février 2009.

Adoptée

CE-2009-275

PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME FRANCE AUGER, COMMIS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame France Auger occupant un poste de commis au Service de police a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde jusqu'au 20 octobre 2009, conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de prolongation respecte les délais prévus à la convention collective sous l'article 11.11b;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du Service de police et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du congé sans solde de madame France Auger jusqu'au 20 octobre 2009.

Adoptée

CE-2009-276

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2009-126 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES RÉMILLARD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-126 en date du 28 janvier 2009, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Jacques Rémillard au poste de contremaître au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-051 au plan d'effectifs des cadres) et qu'une erreur s'est glissée au niveau de la période d'essai :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2009-126 en date du 28 janvier 2009 à l'effet d'ajouter les paragraphes suivants concernant la période d'essai :

« Monsieur Jacques Rémillard est assujéti à une période d'essai qui se terminera le 5 août 2009.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau. »

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif